

Point de vue

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1978)**

Heft 454

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les monstres

« (Mais) l'exécution capitale n'est pas simplement la mort. Elle est aussi différente, en son essence, de la privation de vie, que le camp de concentration l'est de la prison. Elle est un meurtre, sans doute, et qui paye arithmétiquement le meurtre commis. Mais elle ajoute à la mort un règlement, une préméditation publique et connue de la future victime, une organisation, enfin, qui est par elle-même une source de souffrances morales plus terribles que la mort. Il n'y a donc pas équivalence. Beaucoup de législations considèrent comme plus grave le crime prémédité que le crime de pure violence. Mais qu'est-ce donc que l'exécution capitale, sinon le plus prémédité des meurtres auquel aucun forfait de criminel, si calculé soit-il, ne peut être comparé ? Pour qu'il y ait équivalence, il faudrait que la peine de mort châtiât un criminel qui aurait averti sa victime de l'époque où il lui donnerait une mort horrible et qui, à partir de cet instant, l'aurait séquestrée à merci pendant des mois. Un tel monstre ne se rencontre pas dans le privé (...)

» Ce jour (*celui de l'exécution*) achève sa condition d'objet. Pendant les trois quarts d'heure qui le séparent du supplice, la certitude d'une mort impuissante écrase tout ; la bête liée et soumise connaît un enfer qui fait paraître dérisoire celui dont on le menace. Les Grecs étaient, après tout, plus humains avec leur ciguë. Ils laissaient à leurs condamnés une relative liberté, la possibilité de retarder ou de précipiter l'heure de leur propre mort. Ils leur donnaient à choisir entre le suicide et l'exécution. Nous, pour plus de sûreté, nous faisons justice nous-mêmes. Mais il ne pourrait y avoir vraiment de justice que si le condamné, après avoir fait connaître sa décision des mois à l'avance, était entré chez sa victime, l'avait liée solidement, informée qu'elle serait suppliciée dans une heure et avait enfin rempli cette heure à dresser l'appareil de la mort. Quel criminel a jamais

réduit sa victime à une condition si désespérée et si impuissante ? »

(Albert Camus : *Réflexions sur la guillotine.*)

« Un tel monstre ne se rencontre pas dans le privé... Quel criminel a jamais réduit sa victime à une condition si désespérée et si impuissante ? » Hélas, il semble bien que ce soit le cas du, des assassins de M. Moro. Ce que Camus ne croyait pas possible est arrivé : oui, de tels monstres se rencontrent désormais dans le privé.

Est-ce à dire que la peine capitale se justifie aujourd'hui ?

Voilà qui nous intéresse au premier chef, puisque chez nous aussi on parle de réintroduire la peine de mort et que beaucoup d'entre-nous font conscience à des moyens policiers pour venir à bout du terrorisme. Partout, on s'indigne à juste titre d'un forfait monstrueux, et dans le même temps, partout on se félicite de la « fermeté » du gouvernement italien.

Je suis, bien que seul peut-être, d'un autre avis. Je ne vois pas que la fermeté paie ; je ne vois pas que des « super-polices » ou l'édification de prisons « de haute sécurité » aient rien résolu. On n'a pas empêché la mort de M. Schleyer, qui sans

doute avait des crimes sur la conscience, ni celle de M. Moro, qui bien loin d'en avoir, avait fait ce qu'il avait pu pour tenter de sortir son pays d'un mortel désordre. Les assassins de l'un comme de l'autre courent encore et semblent avoir des complices un peu partout. Suzanne Albrecht, meurtrière de M. Ponto, dont la photo figure dans tous les postes de police de la RDA et même de Suisse, dont les tenants et aboutissants sont connus, n'a pas été retrouvée. Baader et Raspe sont réputés « suicidés », sans que jamais une explication satisfaisante ait été donnée sur la façon dont des armes à feu avaient pu tomber entre leurs mains...

Dans ces conditions, la mort de M. Moro, outre un crime abominable, a l'aspect d'un sacrifice humain — aussi inefficace je le crains que ceux de jadis : « Il était décidé par l'Université de Coïmbre que le spectacle de quelques personnes brûlées à petit feu, en grande cérémonie, est un secret infaillible pour empêcher la terre de trembler. »

« Sauvez les corps ! » disait Camus. Je continue à croire que d'abord il faut sauver la ou les victimes. Quitte ensuite à « prendre des mesures », dont je doute qu'elles puissent être (seulement) policières.

J. C.

POINT DE VUE

Pour la liberté orthographique

De toutes les heures que j'ai perdues (accord avec le participe passé placé avant le verbe), les plus dérisoires sont sans conteste celles pendant lesquelles j'ai prêché la bonne nouvelle orthographique dans certaines classes d'apprentis.

Non pas que le résultat ait toujours été nul, mais à quoi cela aura-t-il servi en définitive ?

Ces garçons et ces filles pourrions-ils, dans leur majorité, rédiger seuls, un jour, une lettre à un futur employeur, une plainte à un régisseur, pour ne rien dire d'une déclaration à l'homme ou à la femme de leur vie ou d'un tract indigné ? En fait,

toutes ces heures consacrées à l'orthographe auront à ce point dévoré le temps réservé au français qu'ils ne parviendront pas à s'exprimer par écrit d'une manière autonome... et ceux qui par hasard y réussiraient, demeureront tout de même bloqués par la crainte du sourire complaisant que suscite inévitablement une faute d'orthographe.

Alors, quand Jeanlouis Cornuz, dans les colonnes de « Domaine Public »¹, se désole de l'orthographe de certains services officiels, je ne peux que crier mon désaccord : moi, je me réjouis de ce phénomène dans lequel j'espère voir le début d'une agonie, celle de l'orthographe française !

Cette orthographe n'est pas bourgeoise, comme on le dit à Paris, elle est mandarine. Pour le triomphe de quelques-uns, elle cumule les fonctions : le description de la parole — qui est son but pre-

mier — la représentation grammaticale — que l'on a compliquée à plaisir — et la représentation historique de la langue — elle, totalement superflue. Elle accumule ainsi les obstacles devant celui qui veut prendre la parole et permet à un petit nombre de techniciens — parmi lesquels, les professeurs — d'exercer leur pouvoir.

Ascèse dérisoire et sécurisante — une « faute » d'orthographe est plus facilement dénoncée et repérée que l'insignifiance de la réflexion ou qu'une tournure incorrecte — elle est le dernier tabou d'une société toute émue à l'idée que l'on peut adorer autre chose que le fric et la consommation. Alors, tant que nous n'oserons pas abattre cette bastille de pacotille, tant que Laurent Bonnard s'échinera à éliminer les fautes d'orthographe dans mes textes,² que les responsables du très officiel « Programme des classes » soient remerciés pour la liberté qu'ils ont prise vis-à-vis de l'orthographe orthodoxe ! Mes impôts leur sont acquis.

Claude Bossy.

¹ « Carnet » paru dans DP 452 sous le titre « Faites comme je dis... ».

² Tout l'honneur est pour moi. L. B. réd. resp.

Kid 78: enfants et marionnettes

On le sait, l'organisation de KID 78, présenté comme le salon international de l'Enfance et de la Jeunesse, a soulevé dès l'abord l'opposition de milieux nombreux mettant notamment l'accent sur le caractère outrageusement commercial de cette manifestation...

KID 78 a tout de même eu lieu,¹ non sans que des témoignages pour le moins troublants parviennent dans les rédactions.

Voyez le récit de Mme Huguette Murisier-Junod : « J'avais été conviée à assister, samedi 6 mai à 14 h. 30, à la présentation de deux chœurs d'enfants, le chœur de Clarens et le chœur de Montreux.

Au pavillon de l'information, on me dirige vers le studio « KID Musique ». Là, j'apprends que les

chœurs se produiraient ailleurs, vers le stand des Eglises protestantes... Quelle n'est pas ma stupéfaction devant le spectacle suivant : des enfants (50 puis 20) entassés dans un angle, coincés entre une sorte de jeu « Des chiffres et des lettres », où un animateur hurle dans son micro (il ne fait d'ailleurs que son travail) et un stand de transistors qui lancent leurs aigus tous azimuts.

On prie l'animateur du jeu de baisser le micro, ce qu'il fait, mais le micro dérange quand même. Quant aux personnes du stand de transistors, elles répondent qu'il faut bien qu'elles vendent !

Les gens s'arrêtent devant les chœurs, les écoutent, tandis que les enfants s'appliquent et que les deux chefs s'escriment... Mais quelle qualité sonore peut-on attendre de conditions pareilles ?

Renseignements pris, le studio — à l'écart, où l'acoustique est très bonne — était réservé à la percussion, qui se vend bien, tandis que les chœurs d'enfants !... Il paraît même qu'une responsable, chargée d'organiser le programme musical du studio, s'est vu refuser la moitié de ce qui était prévu au profit de cette même percussion... Alors, on laisse se déplacer 70 enfants jusqu'à Lausanne pour ne leur octroyer qu'un bout de couloir bruyant. Quand on pense à ce que représente le travail de mise au point d'un répertoire pour chœur d'enfants, quand on pense à ce que représente pour des enfants le fait de se produire en public...

Un salon de l'Enfance (avec majuscule, s'il vous rire ! On se moque des enfants à qui ce salon est plaît, selon les affiches), KID 78 ? Laissez-moi prétendument destiné. Comme toujours, les gens viennent derrière, loin derrière les questions de fric ».

Sans commentaire.

¹ Voir DP 453, « On likide ».

Elu(s) au m2

Pour l'élection de la municipalité de Zurich, les cinq principaux journaux locaux (« Tagblatt », « Tages Anzeiger », « Züri Leu », « Blick » et

« Tat ») ont publié 878 annonces couvrant un total de 13 mètres carrés. Pour l'essentiel, des annonces des candidats bourgeois (850), alors que les annonces du Parti socialiste (19), du Parti du travail (4), des POCH (3) et de l'Action nationale (2) démontrent que le volume du papier noirci n'assure pas une élection puisque Mme Pestalozzi (204 annonces) n'a pas été réélue. Ces données sont tirées d'une étude du sociologue Hans Krebs publiée par « Züri Leu ».

Office éditeur

Avec ses 155 employés, l'Office fédéral des imprimés et du matériel (connu au Palais sous la jolie abréviation de EDMZ) doit compter parmi les gros éditeurs de Suisse : en 1977, il a vendu des périodiques et des publications diverses pour 18 millions de francs ; avec le best-seller qu'est devenu le projet de Constitution fédérale, les tirages, sinon les ventes 1978, s'annoncent comme des records.

Après le concert

Pour Michèle

Déjà
les musiciens se reposent
Le vertige de la nuit
nous gagne
Et la bête
trouée de mille plaies
notre douleur
de tous les jours
sur la paille murmure
et doucement vomit
son chapelet d'étoiles

Georges Haldas